Commune

Commune :
SAINT GERVAIS LA FORET (212)

N° d'ordre du document d'arpentage : 1397R
Document vérifié et numéroté le 17/04/2024
A Blois
Par C DIGNAC
Géomètre Principal
Signé

Cachet du service d'origine :

BLOIS
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale
10, rue Louis Bodin
CS 50001
41026 BLOIS CEDEX
Téléphone : 02.54.55.71.51

sdif41@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A ---------- , le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

Section : AM
Feuille(s) : 000 AM 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 17/04/2024
Support numérique : ----------

D'après le document d'arpentage dressé
Par CABINET MOUGEL (2)
Réf. : 23028

Le 22/01/2024

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

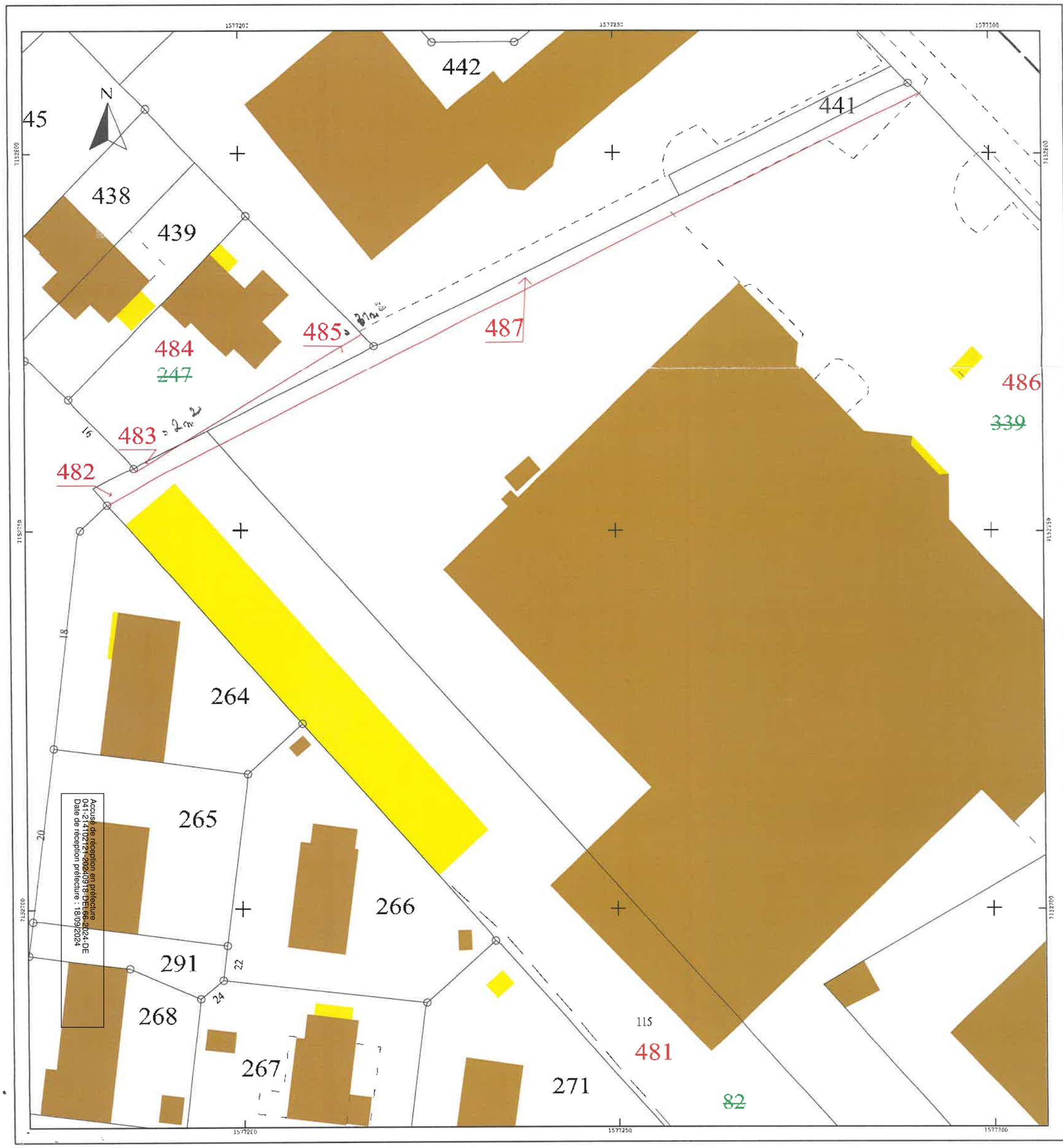

annexe 2024-66 - CM16-09-2024

41 - SAINT-GERVAIS-LA-FORET
Lieu-dit : "Les Glands" - 115 Route Nationale
Section : AM

PLAN DE DIVISION
Echelle : 1/500

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Cabinet MOUGEL
GÉOMÈTRE-EXPERT
19 Boulevard de l'Industrie - 41000 BLOIS
02.54.70.33.36 - cabinet.mougel@orange.fr

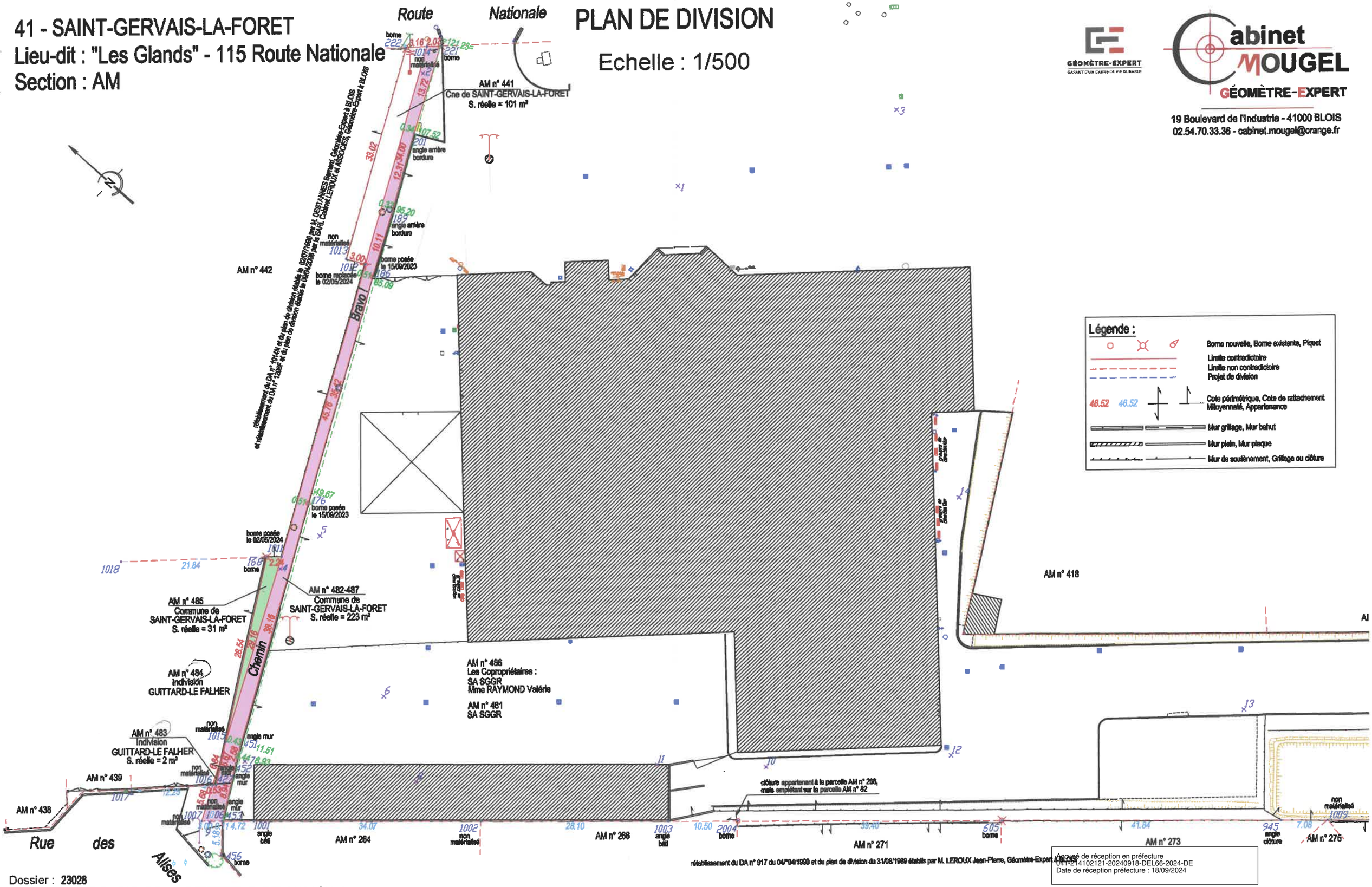

Légende :

- Borne nouvelle, Borne existante, Piquet
- Limite contradictoire
- Limite non contradictoire
- Projet de division
- 46.52 46.52 — Cote périmétrique, Cote de rattachement, Mitoyenneté, Appartenance
- Mur grillage, Mur bahut
- Mur plein, Mur plaque
- Mur de soutènement, Grillage ou clôture

rétablissement du DA n° 917 du 04/04/1990 et du plan de division du 31/08/1989 établis par M. LEROUX Jean-Pierre, Géomètre-Expert à BLOIS

Dossier : 23028
Etabli le : 11/01/2024, suivant bornage du 15/09/2023 et relevé du 20/09/2023
Terminé le : 02/05/2024, suite à la remise en place de la borne n° 1012 et la pose de la borne n° 1011

Planimétrie : Rattachement au système de coordonnées LAMBERT RGF 93 CC48 par GPS via le réseau VRS NOW

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240918-DEL66-2024-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2024